



Les Îles-de-la-Madeleine

Municipalité

CADRE D'ADMISSIBILITÉ ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

Panier de soutien
Loisir récréatif



CADRE D'ADMISSIBILITÉ ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES



LOISIR RÉCRÉATIF

	Soutien de base	Collaborateur	Partenaire	Grand partenaire
SOUTIEN PHYSIQUE				
Rabais sur les salles communautaires	-25%	- 50%	- 50%	- 50%
Gratuité des salles communautaires pour des événements spéciaux <i>Incluant : le système de son de base une pré-générale avant spectacle / décoration (4h) une générale / avant-spectacle</i> <i>Excluant : les équipements supplémentaires les frais de droits d'auteurs</i>	✗	Un (1) événement gratuit/année	Trois (3) événements gratuits/année	Cinq (5) événements gratuits/année
Gratuité des salles communautaires pour activités hebdomadaires ¹ <i>Activités de loisir de proximité – entre le lundi 8h et le vendredi 16h À l'exception des activités de financement liées aux jeux de hasard.</i> <i>Incluant : le système de son de base Excluant : les équipements supplémentaires les frais de droits d'auteurs</i>	✗	Un (1) activité gratuite/semaine	Deux (2) activités gratuites/semaine	Trois (3) activités gratuites/semaine
Gratuité sur les espaces de proximité et de réunion ² <i>Excluant : les équipements supplémentaires les frais de droits d'auteurs</i>	✗	✓	✓	✓
Espace de rangement <i>Espaces identifiés selon le siège social de l'organisme et selon la disponibilité des espaces</i>	✗	✓	✓	✓
SOUTIEN PROMOTIONNEL				
Répertoire des organismes sur www.muniles.ca	✓	✓	✓	✓
Calendrier des promoteurs sur www.muniles.ca	✓	✓	✓	✓
Affichage sur les babilards municipaux	✓	✓	✓	✓
SOUTIEN PROFESSIONNEL				
Trousse du nouvel administrateur	✓	✓	✓	✓
Aide-mémoire obligations annuelles	✓	✓	✓	✓
Soutien à la formation <i>Selon les budgets disponibles</i>	✓	✓	✓	✓
SOUTIEN FINANCIER				
Programme d'assurance à tarification réduite (BFL CANADA)	✓	✓	✓	✓

¹ Il pourrait être entendu de déplacer, relocaliser ou annuler certaines activités hebdomadaires accordées gratuitement à l'organisme, dans le cas d'événements spéciaux.

² Des espaces de proximité (salles de moins de 60 personnes) sont identifiés dans chaque village, à l'exception de Cap-aux-Meules et de Havre-aux-Maisons. Il pourrait être entendu de déplacer certaines activités des organismes concernés dans les salles communautaires, lorsque ces dernières sont disponibles.